

Protéger au lieu de guérir
Impression de France en temps de pandémie de corona
Alain Morau

« Sans jamais perdre des yeux un principe intangible : Pour nous, rien n'est plus important que la vie humaine »¹, déclara Emmanuel Macron dans un discours du 28 octobre 2020. Par-dessus-le-marché, il dépeignit un sombre tableau de la situation sanitaire : 577 morts (le chiffre fut, il est vrai, corrigé après par la presse et ramené à 288), 3 000 patients hospitalisés en médecine intensive et 50 000 tests positifs en un seul jour. Il élucida que, selon les prévisions du *Conseil scientifique*², 400 000 morts étaient attendus, si rien n'était fait pour stopper la pandémie, décrivit les contentions du gouvernement — avec 1,9 millions de tests *PCR* par semaine — et assura que le nombre de lits en médecine intensive serait doublé de 5 000 à 10 000 et que eu égard à l'augmentation du nombre de contamination, un deuxième *Lockdown* [en anglais dans le texte, pour confinement « strict », *ndt*] était la seule et unique alternative. Cependant, autrement que pour le premier confinement, l'économie et le système scolaire sont restés en activité. Les contacts privés par contre devaient être réduits autant que possible. Pour des raisons privées, on ne serait autorisé(es) à quitter son foyer que pour une heure, en restant dans un rayon inférieur à 1 km. Les rencontres privées étaient exclues. Les lieux de rencontres, tels que bars et restaurants, fermés, ainsi que les commerces classés non-« indispensables ».

En comparaison avec le premier confinement, la transposition de ces mesures s'avéra, il est vrai, difficile. Au printemps précédent, la mise à l'arrêt complet de la vie sociale fut certes dure, mais facile à transposer, parce que les règles mises en place étaient claires. La nuance qualitative du deuxième confinement pose en effet de plus grandes exigences au gouvernement et à la gestion de la crise sanitaire. Des images de files de voyageurs se pressant dans les stations du métro parisien éveillèrent rapidement l'incompréhension pour la fermeture simultanée des magasins de fleurs ou des librairies déclarés quant à eux « non-essentiels ». Pour la sauvegarde des commerces de leurs villes, plusieurs maires édictèrent donc des arrêtés qui suspendirent ces mesures gouvernementales au niveau local, en renvoyant à l'occasion à la concurrence des supermarchés et les distributeurs *online*, à laquelle les commerces de proximités sont confrontés. Ce n'était là, certes, que mesures symboliques puisque — comme il fallait s'y attendre — les préfets (représentants du gouvernement au niveau *départemental*) déclarèrent ces arrêtés illégaux. Pourtant eu égard à cette résistance locale, le gouvernement étendit la mesure d'interdiction de vente des produits non-essentiels aux supermarchés. La définition même du terme de « non-essentiel » provoqua de nouvelles surprises car les rayons des livres furent initialement concernés mais pas ceux de la parfumerie. Quand au commerce *online*, il resta totalement indemne de ces mesures d'interdiction.

Les écoles restaient donc ouvertes aussi, il est vrai sous la condition que les enfants, à partir de six ans, portassent un masque. La société française de pédiatrie soutint ces mesures³, quoiqu'en août l'obligation du port du masque avait été proposée seulement à partir de 11 ans.⁴ Par-dessus-le-marché, l'ancien directeur de la direction du système de santé recommanda que les enfants portassent aussi un masque à la maison et prissent leur repas à part de la famille à la maison.⁵ Cette manière de voir extrême fut soutenue par plusieurs voix du monde politico-scientifique. Il est remarquable aussi qu'au même moment, le droit à l'instruction à domicile fut retiré aux parents — à l'occasion de quoi le gouvernement présenta cela comme une conséquence du meurtre de l'enseignant français Samuel Paty.⁶ Que les EHPAD restèrent ouverts, c'est à saluer cette fois avec grand bonheur eu égard aux conséquences physiologiques et psychologiques du premier confinement pour leurs habitants. Ce qui reste nonobstant préoccupant c'est la ré-autorisation par décret gouvernemental de l'utilisation du sédatif *rivotril* dans les EHPAD.⁷ Ce puissant anesthésique n'est normalement utilisable qu'en hôpital et autorisé sous contrôle strict. Pendant le premier confinement, le 28 mars, un décret du gouvernement fut publié autorisant le recours au *rivotril* élargi aux EHPAD. La raison en était de vouloir apporter un soulagement à la détresse respiratoire des patients. À cette occasion le *rivotril* est contre-indiqué lors de grave détresse respiratoire, un symptôme comme on le sait qui appartient au tableau clinique de

1 www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/28/adresse-aux-français-28-octobre

2 Fondé le 11 mars 2020, le *Conseil scientifique est compétent pour la lutte contre la pandémie en France*.

[Membre de ce conseil, le Pr. Dr. **Didier Raoult**, spécialiste mondialement reconnu des rickettsies (agent causal du typhus) et des épidémies mondiales virales graves (ébola, mers, gripes, coronas, etc.) en a démissionné dès les premiers jours et s'en est expliqué sur la chaîne *Youtube* de l'Institut Hospitalier Universitaire Marseille Infection, situé à *La Timone*. Ensuite il est retourné tranquillement dans son Institut, *peuchère* ! où il a abordé régionalement le traitement médical de l'épidémie à Marseille, sur la base aussitôt des tests et de l'isolement des malades avec le succès que tout le monde connaît désormais.

ndt]

3 www.franceinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/port-du-masque-obligatoire-des-6-ans-a-l-ecole-une-mesure-impportante-a-prendre-pour-protoger-les-enseignants-et-les-enfants-estime-la-societe-de-pediatrie_4161697.html

4 www.ouest-france.fr/sante/masque-de-protection/des-medecins-en-faveur-du-masque-des-6-ans-le-debat--divise-6954245

5 www.sudouest.fr/2020/11/05/covid-19-porter-le-masque-a-la-maison-l-idee-fait-son-chemin-parmi-les-scientifiques-8043988-10861.php

6 www.lefigaro.fr/politique/emmanuel-macron-veut-supprimer-l-instruction-a-domicile-20201002

7 www.francesoir.fr/opinions-tribunes/au-desours-le-droit-deuthanasier-nos-aines-en-ehpad-revient-dans-le-decret-du-16-

la maladie du covid-19.⁸ Cela signifie que l'on pourrait carrément parler d'euthanasie ici, laquelle est aussi interdite en France.⁹ Le gouvernement a refusé une telle interprétation.¹⁰ Mais les représentants des syndicats virent cela sous un tout autre œil lors d'un table ronde appelée à se réunir par l'Assemblée nationale le 7 juillet.¹¹ Jusqu'au 7 mai 2020, et donc jusque peu avant la fin du premier confinement, 9 601 décès avaient été enregistrés dans les EHPAD françaises.¹²

L'HydroxyChloroQuine (HCQ) au centre

Ce remède initialement contre la malaria, demeure encore très sensible. Dans des articles précédents on a rapporté ici comment en mars 2020, l'IHUMI de Marseille utilisait l'HCQ en combinaison avec l'antibiotique azithromycine contre la volonté du gouvernement et de l'*establishment* médical¹³ et comment en mai, avec l'affaire qu'on a désignée comme « *The Lancet-gate* », un spectaculaire scandale scientifique a été découvert en relation avec l'HCQ¹⁴. En relation avec celle-ci, le gouvernement français avait suspendu deux études cliniques sur ce médicament après que, le 27 mars, le traitement par ce remède fut interdit. Ces décisions n'ont pas été revues après que l'étude *Lancet* s'est avérée être une fraude scientifique. Le gouvernement en appela plutôt à une décision du *Conseil scientifique* pour classer ce médicament comme inefficace et dangereux.¹⁵ Or ceci était déjà incompréhensible pour la raison que l'HCQ avait été encore parfaitement accessible dans les pharmacies sans ordonnance jusqu'à la fin de 2019. En outre, la combinaison de l'HCQ et de l'azithromycine n'est pas quelque chose de nouveau, elle était utilisée depuis longtemps déjà pour lutter contre une maladie comparable chez l'enfant (*Pneumopathie interstitielle diffuse*).¹⁶ En référence à l'interdiction de l'HCQ, la situation était du reste vraiment complexe : pour préciser, on ne pouvait pas porter atteinte à la liberté de prescription des médecins, mais la vente en fut interdite en pharmacie. Dans les hôpitaux, la situation était en revanche autre, parce que ce remède pouvait être directement commandé aux producteurs, au cas où le médecin se déciderait pour cette thérapie. Dans cette mesure, il était donc encore possible, au sein de l'IHUMI comme dans les hôpitaux, d'être soigné avec l'HCQ.

L'IHUMI publia en mai une vaste étude d'observation englobant 3 737 patients qui avaient été traités sur place.¹⁷ Le taux de mortalité se situait à 0,9 %. En comparaison avec un groupe contrôle, l'association HCQ+ azythromycine réduisit la mortalité. Aucun cas de perturbation du rythme cardiaque n'avait été observé. Ainsi les auteurs considérèrent leur étude de traitement comme couronnée de succès. Malgré cela le gouvernement resta sur son attitude de refus. De plus en plus d'études sont apparues depuis dans le monde sur l'effet de l'HCQ. Sur un site particulier ont même été regroupés 174 essais cliniques provenant du monde entier (parmi lesquels 109 scientifiquement expertisés).¹⁸ Plusieurs méta-analyses démontrent l'effet positif de l'HCQ.¹⁹ Une méta-analyse qui arriva à un conclusion exceptionnellement opposée, connut une résonance marquantes dans les médias de la Confédération Helvétique²⁰ et en France.²¹ Plus tard, il fut démontré que le rédacteur de cette méta-analyse avait fait de graves erreurs.²² Celles-ci corrigées, la méta-analyse en question montrait effectivement une action positive de l'HCQ.²³

La méta-analyse la plus actualisée est un travail d'un chercheur italien.²⁴ Elle a fait l'analyse des résultats de 26 publications expertisées dont 18 études d'observation et 4 essais cliniques randomisés (*Randomized Clinical Tests* ou *RCT*). Dans l'ensemble les données de 44 521 patients ont été examinées. Il se révèle que l'HCQ est significativement associée à 21 % de moindre mortalité. Cette association dépend fortement de la dose journalière. Dans les doses

8 <https://eurekasante.vidal.fr/medicaments/vidal-famille/medicament-mrivot01-RIVOTRIL.html>

9 www.lefigaro.fr/voix/societe/les-questipns-ethiques-que-souleve-la-prescription-du-rivotril-20200409

10 www.publicsenat.fr/article/politique/michel-amiel-le-rivotril-n-est-pas-utilise-pour-euthanasier-mais-pour-soulager

11 http://Videos-assemblee-nationale.fr/video.9319108_5f048bc9c3264.impact-gestion-et-consequences-de-l-epidemie-du-covid-19-table- (à 1h 18 min et 1h 33 min).

12 www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/05/08/coronavirus-les-residents-d-ehpad-representent-la-moitie-des-deces-comptabilises_6039103_453355770.html

13 Voir Alain Morau : *Le « courage de guérir » La France et la guerre contre le covid-19*, dans *Die Drei* 5/2020, pp.3-7 [Traduit en français et disponible sans plus auprès du traducteur, *ndt*]

14 Voir, du même auteur : *Les rois sont nus. Un événement de Pentecôte*, dans *Die Drei* 7-8/2020, pp.14-18 [Idem, *ndt*]

15 www.letemps.ch/sciences/france-interdit-lhydroxychloroquine-traiter-covid19

16 https://epar.iplsp.upmc.fr/site_respirare/index.php/frprofessional-access/pnds/175-pnds-pid

17 www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PCM7315163/

18 www.c19study.org — (état au 30 novembre 2020).

19 Voir *ebd.* Et www.hcqmeta.com

20 www.letemps.ch/sciences/une-vaste-analyse-enfonce-clou-chloroquine-jugee-inefficace-voire-dangereuse

21 www.francetvinfo/sante/maladie/coronavirus/chloroquine/que-vaut-la-nouvelle-meta-analyse-sur-l-inefficacite-de-l-hydroxychloroquine-contre-le-coronavirus_4086719.html

22 [www.clinicalmicrobiologyandinfection.com/article/S11-743X\(20\)30649-2fulltext](http://www.clinicalmicrobiologyandinfection.com/article/S11-743X(20)30649-2fulltext)

23 www.francesoir/opinions-entretiens.apresrelecture-methodique-de-letude-nolet-lhydroxychloroquine-est-efficace

24 www.medrxiv.org/content/10.1101/2020.11.01.20223958v1

inférieures (moins de 400 mg) la mortalité est significativement réduite de 32 %, dans les doses supérieures (au-dessus de 400mg) elle est non-significativement plus élevée de 10 %. L'intégralité de la dose joue aussi un rôle. En-dessous de 2 400 mg, la mortalité est réduite de 26 %, entre 2 400 mg et 4 400 mg, significativement de 36 %, et à plus de 4 400 rehaussée de 10 %, non significativement cependant. Cette méta-analyse confirma donc l'efficacité de l'HCQ et montra en plus l'influence essentielle de la dose.

Les auteurs orientèrent le regard sur les quatre *RCT*. L'un ne fut pas intégré parce qu'aucun patient n'est décédé. Dans les trois autres, à chaque fois des doses élevées furent utilisées.²⁵ Conformément à cela les résultats montrèrent une élévation (non significative) de la mortalité. À cause de ce *biais* surgit une contradiction entre les *RCT* et les études d'observations. Cela étant les *RCT* passent pour de nombreux chercheurs et aussi des médecins, comme des « standards d'or », alors que les études d'observations sont « de moindre valeur » [guillemets du traducteur], et à cause de ces estimations, un tableau déformé a pris naissance de ce fait sur la situation de la recherche. La tendance positive dans l'ensemble des études fut déjà reconnue au cours de l'été dernier. Sur la base de cette situation des données disponibles, l'IHUMI fit une demande d'autorisation de l'emploi de HCQ pour traiter la maladie de la corona auprès de l'ANSM [Agence Nationale de la Sécurité des Médicaments]. Le 21 octobre l'ANSM refusa la demande avec une justification de huit pages qui estimait négativement la littérature scientifique se présentant sans méthodologie reconnaissable.²⁶

Deux poids deux mesures pour les médicaments

Ce refus obstiné de l'HCQ rentra en conflit flagrant avec les relations bienveillantes entretenues à l'égard d'un autre médicament : le *remdésivir* [beaucoup plus cher ! *ndt*] de la firme *Gilead*. Ici, il est frappant que ce médicament, a été traité comme porteur d'espoir dès le début de la pandémie déjà.²⁷ Or le *remdésivir* est entre temps le premier médicament qui a été autorisé par l'Agence Européenne des Médicaments (AEM) pour le traitement de la maladie covid-19. Le journal *France-Soir online* a fait des recherches là-dessus.²⁸ Le rapport décisif de la commission des médicaments humains du 25 juin 2020, se fonde principalement d'après cela sur une étude parue le 22 mai 2020.²⁹ Celle-ci concluait que le médicament réduisait le temps d'hospitalisation de quatre jours.³⁰ La sortie plus rapide possible de l'hôpital était, il est vrai, un critère qui ne se trouvait pas au départ dans la conception originelle de cette étude. On ne peut donc pas exclure que cette observation soit due qu'au hasard. En outre des données officielles sont manquantes sur la toxicité ce qui rend l'étude très scabreuse : les répercussions rénales et les interactions avec d'autres médicaments n'existent que de façon très lacunaire, en particulier eu égard aux effets connus sur les reins [et le fait qu'il soit administré en perfusion au moins durant 10 jours ! *Ndt*].³¹ La base de l'autorisation par l'AEM est aussi faible que frappante. À la fin de juillet, la Commission Européenne signa un premier contrat de livraison pour le *remdésivir*, auquel d'autres commandes succédèrent. Fier, *Gilead* annonça que pour le troisième trimestre de 2020, une augmentation de son chiffre d'affaires de 900 millions de \$.³² À la mi-octobre au contraire, l'OMS faisait part que les résultats de son étude *Solidarity* ne confirmait pas l'efficacité du *remdésivir* : « *Very, very bad Look remdesivir* [quelque chose comme : « *Sale, sale tête pour le remdésivir ! Ndt*], titra la revue *Science*.³³ Ce revirement de jugement ne fut nullement préjudiciable, il est vrai, à la position prise par l'ANSM [attention ici, à ce point de la relation des événements nous voilà de retour en France ! (ANSM = Agence Nationale de la Sécurité (française) des Médicaments) *Ndt*]. Dans une lettre adressée le 14 octobre 2020, l'agence recommanda le *remdésivir* sans se laisser rebuter par rien du tout.³⁴

À la fin d'octobre, le directeur de l'IHUMI, Didier Raoult, résolut de porter plainte contre l'ANSM pour « non assistance à personne en danger ». Il choisit à cette occasion l'avocat spécialisé dans les cas de haut niveau dans le système de santé, Fabrice di Vizio. Celui-ci défend en ce moment une association de patients victimes du covid-19 qui a porté plainte contre le gouvernement devant la Haute Cour de la République pour agissements inadmissibles lors du premier confinement. À la mi-octobre eut lieu dans ce contexte une perquisition spectaculaire de la police chez

25 C'est particulièrement l'étude-recovery menée à Oxford qui utilisa des doses élevées, 2 400 mg le premier jour du traitement jusqu'à 9 000 mg [ce sont des doses « stupides ! » selon Raoult *ndt*], qui peuvent être dangereuses de fait. (France-Soir dévoila un document interne, dans lequel on concédait avoir mis en route sciemment ce protocole critique. Malgré cela celui-ci fut poursuivi en étant maintenu. — www.francesoir.fr/oxford-recovery-hospital-test-dose-hard-pills-swallow

26 www.francesoir.fr/societe-sante/lanslm-refuse-une-rtu-pour-lhydroxychloroquine-au-motif-que-lon-peut-guerir-seul-ou

27 www.tagesschau.de/investigativ/ndr-wdr/gilead-105.html

28 www.francesoir.fr/societe-sante/did-gilead-compagny-hide-true-toxicity-veklury-c-remdesivir

29 www.ema.europa.eu/en/news/first-covid-19-treatment-recommended-eu-authorisation

30 www.nejm.org/doi/full/10.1056/BEJMoa2007764

31 www.prescrire.org/Fr/203/1845/58853_0/PositionDetails.aspx

32 www.stern.de/news/us-pharmakonzern-gilead-steigert-dank-remdesivir-umsatz-um-fast-900-millionen-dollar-9471222.html

33 www.sciencemag.org/news/2020/10/very-very-bad-look-remdesivir-first-fda-approved-covid-19-drug

34 www.francesoir.fr/societe-sante/covid-19-deux-poids-deux-mesures-pour-les-traitements

plusieurs personnalités qui sont ou furent responsables des mesures prises pour maîtriser la pandémie : l'ex-premier ministre Édouard Philippe, la précédente ministre de la santé Agnès Buzyn et l'ex-porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye. D'autres perquisitions furent menées dans les bureaux du directeur général de la santé, Jérôme Salomon et Geneviève Chêne, directrice générale de la santé publique en France. Le commissaire chargé de l'enquête était accompagné de spécialistes pour mettre les ordinateurs sous scellés avant de les confisquer pour un examen plus approfondi.³⁵ Jamais une telle intervention ne fut entreprise auparavant dans la politique française.

Dans une autre aggravation de l'affaire HCQ, le consortium *Sanofi* (le seul fournisseur de l'HCQ en France) se vit dans l'obligation de ne plus pouvoir fournir de l'HCQ à l'IHUMI de Marseille puisqu'il n'y était plus autorisé sur la base de la situation juridique. Dans une lettre rendue bientôt publique le *ceo* [chief executive officer, en anglais dans le texte pour « directeur général », *ndt*] de Sanofi, Olivier Bogillot, a demandé au ministère de clarifier cette situation juridique.³⁶ L'IHUMI envoya lui-même une lettre au ministère de la santé pour le prier de bien vouloir lui permettre de se procurer de l'HCQ auprès de firmes étrangères, étant donné que Sanofi n'y est plus autorisée en France. Lorsque les stocks de HCQ seront épuisés, l'institut ne sera plus en situation de pouvoir traiter les patients. Dans ce cas le ministère se retrouverait ensuite juridiquement responsable.³⁷ Jusqu'à présent, aucune réponse n'est venue de celui-ci.

Un cas pour la justice

Dans la crise de la corona, jusqu'à présent, Parlement et Sénat étaient au second plan. Le 29 octobre, le Sénat, contrôlée par l'opposition de droite conservatrice, émit un motion de défiance de sa part à l'égard du gouvernement. La votation n'eut qu'un caractère symbolique, mais pourtant significatif. Dans une seconde votation, il s'agit de l'état d'urgence sanitaire censé se voir prolongé jusqu'au 16 février 2021. Dans les débats, il fut question d'un contrôle parlementaire renforcé sur le gouvernement. Ainsi le Sénat vota-t-il purement et simplement un prolongement jusqu'au 18 décembre. Pourtant le projet initial de prolongation de l'état d'urgence fut voté par la majorité de retour devant le Parlement, le 7 novembre. Jean-Luc Mélenchon, fondateur et président du parti populiste de gauche *La France insoumise*, dévoila par ailleurs que la décision du confinement n'avait pas été prise au Conseil des ministres, mais au conseil de défense, où il s'agit d'un petit cercle de ministres et de représentants des forces militaires françaises, réunis sous la présidence directe du président. « *Ce conseil de défense fut fondé en 1959, par un simple décret comme un organe pour prendre des résolutions dans le domaine de la stratégie militaire.* » — expliqua Mélenchon : « *Sa capacité de fonction demeura longtemps très restreinte. Les présidents Mitterrand et Chirac ne réunirent ce conseil qu'une fois ou deux. Les présidents Sarkozy et Hollande un peu plus. Mais depuis le début de son mandat, Macron organise une réunion par semaine de ce conseil de défense . [...] Et il le convoqua même à trois reprises dans la semaine du 26 octobre. Depuis le début de l'année 2020, il a fait cela à 40 reprises. Il l'a utilisé lors des attaques terroristes, ce qui est compréhensible quand bien même ce soit contestable. Désormais, le président Macron s'en sert pour prendre toutes ses décisions vis-à-vis de l'épidémie* »³⁸ Et cela ne concerne pas que

35 www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-ce-que-l-on-sait-des-perquisitions-aux-domiciles-et-bureaux-d-olivier-veran-edouard-philippe-et-agnes-buzyn_4142459.html

36 www.mediterranee-infection.com/lettre-de-sanofi-au-ministere-de-la-sante/

[Remarquable et à saluer cette lettre, avec moult précautions, puisque désormais Sanofi, après pas mal de scandales (<https://www.usinenouvelle.com/article/sanofi-est-mis-en-examen-pour-tromperie-aggravee-dans-le-scandale-de-la-depakine.N926024>) et de licenciements (https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/06/19/sanofi-poursuit-ses-restructurations-en-france_5478347_3234.html) de chercheurs, bien avant la crise covid-19, semble désormais faire plus attention. *Ndt*]

37 www.francesoir.fr/societe-sante/hydroxychloroquine-suite-au-refus-de-sanofi-didier-raoult-demande-au-ministere-la-0

[Voir aussi tout dernièrement : <http://www.francesoir.fr/societe-sante/demission-de-dominique-martin-directeur-general-de-lansm-scandale-de-trop-remdesivir-ou-ndt>]

38 <https://www.lejdd.fr/Politique/tribune-covid-19-jean-luc-melenchon-alerte-contre-les-debordements-du-pouvoir-solitaire-4002501>

[Il y a ici un certain nombre de choses à rappeler ici, que maintes gens ont peut-être oubliées : 1. Au moment de la fondation de ce conseil de défense, en 1959, on était en pleine guerre d'Algérie, même si elle ne portait pas ce nom-là encore (j'avais beau n'avoir que 10 ans, je pensai comme pas mal de mes camarades à l'époque, que je finirais par devoir y aller aussi !); le général De Gaulle n'avait pas encore « bien le pouvoir » en mains et le coup d'état raté des généraux en Algérie, du 21 avril 1961 l'a bien prouvé par la suite. De toute évidence, le fondateur de la 5^{ème} République avait donc besoin d'être conseillé sérieusement et surtout de voir ou de prévoir qui le suivrait ou pas au niveau militaire, au sujet d'une armée qui avait eu le temps de se réorganiser et de en particulier de « diluer » les résistants de la dernière guerre sur lesquels le général eût toujours pu assurément compter ... 2. En temps normal (donc avant l'arrivée de monsieur Macron au pouvoir), le terrorisme est bien entendu l'affaire de la police et de la surveillance du territoire, mais; 3. Les forces de la police et des CRS sont par ailleurs et en ce moment « à bout », fatigués physiquement et moralement (suite aux événements des « gilets jaunes ») et aussi de n'avoir pas non plus repensé fondamentalement un maintien de l'ordre **moins violent** comme dans les autres pays européens ou même à l'instar de ce qui avait été fait en 1968 par le préfet de Paris de l'époque, Maurice Grimeaud (https://www.lemonde.fr/le-monde-2/article/2008/05/16/la-lettre-de-maurice-grimeaud-aux-policiers_1046120_1004868.html) pour éviter de se voir débordés ; bref; 4. Malgré leur fatigue, les forces de police ont encore été capables de contrôler sévèrement au premier confinement (5,8 millions de contrôles ont été effectués et 359.000 *procès-verbaux*) mais pas au second confinement (chacun a pu s'en apercevoir aisément !). **On peut donc comprendre les inquiétudes de Monsieur Mélenchon** (pour lequel je n'ai aucune sympathie particulière, je préfère pour ma part Monsieur François Rufin, parce qu'il a du cœur et est beaucoup plus sincère), car effectivement, face à une police qui faiblit et des CRS fatigués, un recours ultime éventuel à l'armée, c'est possible... et même c'est déjà arrivé !effectivement ! : 5. le général De Gaulle n'a pas hésité à envoyer effectivement l'armée en 1963 contre les mineurs du Nord-pas-de-Calais en grève. Il y a donc bel et bien eu ce qu'on appelle un « précédent ». Il reste aussi que l'on ne réunit pas 40 fois de suite effectivement un tel conseil sans trahir une peur basique ou de fond, dans la maîtrise future de ce qui est en train de se passer et de plus dans un pays qui n'est peut-être pas encore si « assommé » que cela par le virus pour ne plus réagir du tout si l'on continue comme cela. Dans cette crise, l'exercice du respect du principe d'Hippocrate n'a pas été autorisé: on ne peut ni ne doit jamais dire au gens de « rester chez eux et d'attendre » en cas de pandémie, on doit laisser faire librement et régionalement les médecins dont c'est la

l'utilisation de l'HCQ, mais aussi le développement de nouveaux médicaments qui n'est pas soutenue.³⁹ Cela a une certaine logique : la protection est maximisée, la guérison minimisée.

Si l'on prend du recul, pour englober du regard l'ensemble du cours de la pandémie, on peut avoir alors l'impression que l'idée d'un traitement du covid-19 n'a jamais eu la priorité. Obstinément, on en est resté à l'image que cette maladie est inguérissable d'une manière ou d'une autre. À cette occasion, l'amorce de l'utilisation de l'HCQ s'était déjà avérée comme une voie praticable [renforcée par l'association avec l'azithromycine, *ndt*] et à proprement parler on eût pu en avoir ressenti de la fierté et de la reconnaissance à l'égard des médecins de l'IHUMI en France. Qu'au lieu de cela ceux-ci aient été et sont toujours combattus, ce sont ici d'autres questions qu'il faut bien se poser qu'on le veuille ou non : par étroitesse d'esprit ?, suite à un égarement de peur ?, une protection de certains intérêts ?, la jalousie [stupide, *ndt*] à l'égard du Pr. Dr. Raoult ?...

En Allemagne, la situation est au fond encore plus surprenante : aucun débat sérieux n'a même lieu en ce moment. Dès le début, l'HCQ fut [bêtement, *ndt*] associée à Donald Trump et jugée inefficace, voire même étiquetée comme dangereuse. Au moment où l'agence d'information *Reuters* signala au début d'octobre, qu'il serait peut-être trop prématuré « d'exclure » l'HCQ [surtout en association avec l'azithromycine, *ndt*], parce qu'il y a des « preuves extrêmement fortes »⁴⁰ de son efficacité contre le covid-19, cette information fut tout simplement intentionnellement ignorée par les médias dominants allemands. On est en droit de penser que les autorités allemandes ont fait de même.

Or il est plus qu'urgent de se préoccuper sérieusement de l'HCQ principalement pour son efficacité dans le traitement du covid-19, afin de tenter d'éviter d'autres dommages, et de revenir sur un cheminement scientifiquement fondé. Ce ne serait pas seulement dans l'intérêt de notre santé mais plus encore de notre démocratie. Car les restrictions de nos droits fondamentaux qui commencent à aller vraiment loin ne sont fondées que sur l'absence apparente d'alternative aux actuelles mesures de « protection ».

Die Drei 12/2020,

(Traduction Daniel Kmieciak)

Avertissement : les ajouts du traducteur reposent sur la seule responsabilité de celui-ci et ne concernent absolument pas la responsabilité de l'auteur. Elles sont vues comme des éléments complémentaires utiles à une claire et parfaite compréhension du propos de l'auteur ou des personnes mentionnées par l'auteur, et elles ne visent rien de plus.

Le traducteur se méfie terriblement des médias d'opinion, auxquels il ne participe pas du tout par principe, car comme cela a été avancé et argumenté par Roland Benedikter et l'EURAC (<https://www.heise.de/tp/features/Wunden-lecken-nach-der-Wahl-4961492.html> et <https://www.heise.de/tp/features/Das-Vermaechtnis-Donald-Trumps-4970224.html>), il faut en revenir et s'en tenir aux faits si l'on veut avancer comme le dit Alain Morau, sur **une voie scientifiquement fondée**.

Or au plan biochimique, le traducteur peut au moins à son niveau professionnel modeste confirmer que les travaux de l'IHUMI sont absolument sérieux, gigantesques en qualité et intensité et solides ! Aucun gouvernement quelconque ne pourra jamais démontrer le contraire, ni ôter leur mérite ! Ils ont soigné et ils ont cherché ! Il suffit par ailleurs de s'informer auprès des publications internationalement expertisées de l'institut.

vocation de soigner et qui font toujours quelque chose (par exemple, celui le grand de Marseille : Hourra et tant mieux pour les heureux marseillais !) comme ils entendent tous le faioite à leur façon, c'est une question de confiance et d'expérience ! *Ndt*]

39 <https://www.lecourrierdesstrategies.fr/2020/10/20/coronavirus-letat-sabote-t-il-des-medicaments-francais-efficaces/>

40 <https://de.renters.com/article/us-health-coronavirus-science-idUKKBN26N3F>

[En tant que symptôme concernant l'Europe et non pas seulement la France et l'Allemagne, ce comportement cadre bien avec la situation de décrédibilisation trumpienne dans laquelle plonge l'Amérique pour un temps assez long— (laquelle dans l'immédiat persistera telle quelle en Amérique encore au moins encore un mois). Or, les USA ont toujours eu au moins 10 ans d'avance sur l'Europe — une situation que Roland Benedikter et ses collègues de l'EURAC ont bien mise en évidence, de façon exemplaire dans l'analyse du phénomène Trump : voir : <https://www.heise.de/tp/features/Wunden-lecken-nach-der-Wahl-4961492.html> et <https://www.heise.de/tp/features/Das-Vermaechtnis-Donald-Trumps-4970224.html> [Traduit en français et disponibles sans plus auprès du traducteur, en compagnie d'autres articles déjà parus en 2016 dans *Sozialimpulse ndt*]